



FscqP-2015-13

Pessac, le 17 avril 2015

## **Assemblée Générale 2015**

### **RAPPORT MORAL**

*par Dominique LESTYNEK*

#### **HOMMAGE À DANIEL MARIE-ANNE**

Daniel a beaucoup apporté pendant de nombreuses années au mouvement associatif en général et à la Fédération des syndicats et comités de quartiers en particulier. Il doit s'en écarter pour des raisons de santé. Aussi nous souhaitons lui accorder une forme d'honorariat.

#### **INTRODUCTION**

L'année 2014 a été marquée par deux évènements marquants: la volonté de mise en œuvre par la nouvelle municipalité de la loi relative à la démocratie de proximité portant sur les conseils de quartier et la perspective de la loi renforçant les métropoles qui se substituent aux communautés urbaines.

#### **LA LOI DE DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ À PESSAC**

##### **UNE HISTOIRE ANCIENNE**

Il y a une quinzaine d'années venait en discussion le projet de loi relatif à la démocratie de proximité qui a soulevé l'émoi à Pessac qui possède depuis des décennies des syndicats et comités de quartier indépendants des élus en voulant créer des conseils de quartier. Le député de l'époque indiquait que les syndicats et comités de quartier constitueraient de fait les conseils de quartier. Le législateur, comme souvent, a éludé le problème posé par les villes possédant déjà des structures de participation des habitants, en portant le seuil d'application aux communes de 80000 habitants et plus sans régler la problématique des communes possédant déjà des structures participatives.

##### **LA NOMINATION DE QUATRE MAIRES ADJOINTS**

Sur la base de la loi de 2002, le nouveau maire a annoncé lors de notre assemblée générale de 2014 la nomination de quatre maires adjoints (la loi imposant une date limite) "territorialisés" pour répondre au besoin de proximité des habitants. En respectant les limites de quartier et en adoptant des regroupements en 4 secteurs à partir de dominantes (historique, campus, zones d'activités et nature) ont été suivies les réflexions faites lors de l'entretien accordé quelques jours auparavant. Un rappel historique avait également été fait indiquant notamment notre attachement au rôle et à l'indépendance des syndicats et comités de quartier.

La réunion du jeudi 19 juin 2014 de présentation des adjoints de secteur dite "Cazalet 1" à l'ensemble des présidents de quartier a permis de confirmer la pertinence du découpage adopté de population proche et de rappeler les objectifs municipaux: information, participation, relai auprès des services, proximité des habitants et des quartiers, rapidité de réponse, mise en réseau des demandes et informations.

Un lieu d'accueil dans chaque secteur doit prendre la forme d'une mairie annexe avec son secrétariat et les agents voyers rattachés. En revanche une délibération ultérieure précisera l'organisation de chaque Conseil de secteur, après une phase de concertation.

## **LES CONFÉRENCES DE SECTEUR**

La réunion du mercredi 11 mars 2015 de présentation des conseils de secteurs dite "Cazalet 2" toujours avec l'ensemble des présidents de quartier - consultés individuellement auparavant - reprend fondamentalement les propositions contenues dans la lettre adressée par la Fédération sous forme d'une organisation très souple sans constituer un doublon avec l'existant: une conférence annuelle de secteur consistant en une réunion publique ouverte présidée par l'adjoint de secteur entouré des élus thématiques concernés, des représentants des syndicats et comités de quartiers, les centres sociaux, des représentants des commerçants et les partenaires de projets de l'adjoint de secteur.

## **NOTRE CAPACITÉ DE PROPOSITIONS SUR LE PLU 3.1**

Les réflexions engagées avec les syndicats et comités de quartier sur le projet de PLU 3 en 1 (urbanisme, habitat et déplacements) ont démontré, s'il en était besoin, le caractère irremplaçable du rôle d'expression d'un intérêt général local de nos associations sans équivalent dans les centres sociaux et de loisirs, les établissements scolaires, les entreprises...

Ainsi les syndicats et comités de quartier prouvent leur capacité de propositions fondées sur un intérêt général partagé avec des élus habituellement confrontés à des demandes individuelles ou catégorielles souvent faites lors de la survenue d'un problème.

## **LA LOI SUR LE RENFORCEMENT DES MÉTROPOLIS**

### **DES LIENS ANCIENS**

Sans remonter à Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux puis pape français, séjournant dans son domaine de Pessac ou à André Daniel Lafon de Ladebat armateur bordelais ayant son domaine de Bellevue sur Pessac et Mérignac ou encore à la Ville de Bordeaux propriétaire de l'établissement de Feuillas préfigurant celui de Xavier Arnoz, nos liens entre la capitale de l'Aquitaine et Pessac sont forts et anciens.

En revanche la coopération institutionnelle entre les communes périphériques et la ville centre ne s'est faite qu'imposée par la loi récemment (communauté urbaine obligatoire en 1966) avec essentiellement des compétences techniques et de réseaux.

Le renforcement des métropoles est lui aussi imposé par la loi.

Grâce à leur Fédération, les syndicats et comités de quartier sont en capacité de s'ouvrir sur l'extérieur depuis plusieurs années.

## **NOTRE CAPACITÉ A S'OUVRIRE SUR L'EXTÉRIEUR (MÉTROPOLE ET AU-DELÀ)**

### **LE C2D DE LA CUB (Conseil de développement)**

Le Conseil de développement est un espace de débat, de réflexion, de dialogue et de concertation sur les stratégies et projets territoriaux, et plus généralement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du développement de l'agglomération.

De manière générale, les missions du C2D s'inscrivent dans **la volonté de co-construire** afin notamment de **réfléter et d'incarner la « conscience métropolitaine »**.

## **LA CCSPL (Commission consultative des services publics locaux de la Cub)**

Conformément à la loi « démocratie de proximité » de 2002, la Communauté Urbaine de Bordeaux a créé une commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.).

Des groupes thématiques en particulier sur les transports (TBC), l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets...

Ce dispositif contribue à approfondir les **débats et échanges** entre la Communauté Urbaine et les représentants de la « société civile ».

## **LA SGAC (Société de gestion de l'assainissement de la Cub)**

Collecter, stocker, dépolluer les eaux usées et rendre l'eau de pluie à la nature en évitant les inondations, est une des missions les plus importantes de La Cub.

La finalité était, au terme de 2018, l'unification du cycle de l'eau dans une régie.

Nos collègues de la CCSPL ont désigné notamment la Fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac comme administrateur de la SGAC au titre du collègue associatif au sein du conseil d'administration de la société.

## **LA CCE (Commission consultative de l'environnement de l'aéroport)**

L'Aéroport de Bordeaux est l'un des pôles économiques les plus importants d'Aquitaine. La plate-forme compte à elle seule plus de 7.000 emplois, et abrite directement plus de cent entreprises ou établissements publics.

Le maintien de l'équilibre entre le développement économique de la plateforme, la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des riverains, est la préoccupation principale.

La CCE comprend: les professions aéronautiques, les collectivités locales intéressées et des associations de riverains et de protection de l'environnement

**L'accès** à la zone aéroportuaire explique notre proposition d'un transport en site propre reliant les lignes A et B de tramway sur cette zone.

## **LE COMITÉ DE LIGNE BORDEAUX ARCACHON**

Des lieux d'écoute, d'échange et d'information pour définir au plus près des besoins des voyageurs le contenu du service, favoriser la complémentarité des politiques de transport développées sur le territoire régional.

Les comités de lignes sont présidés par la Région Aquitaine et constitués notamment d'association d'usagers du Ter, d'élus locaux, de représentants d'instances décisionnelles ou associatives, de représentant de syndicats de cheminots, de proviseurs de lycées, de la SNCF, de RFF et d'autres acteurs du transport public en Aquitaine.

Ce sont véritablement des lieux d'information, d'échanges et de propositions qui permettent à la Région de mieux prendre en compte les besoins des voyageurs et donc d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.

## **NÉCESSITÉ DE RENFORCER L'EXPRESSION DE NOS SPÉCIFICITÉS ET IDENTITÉS DE QUARTIER**

L'identité c'est ce qui fait la spécificité d'un quartier, d'un secteur, d'une commune. C'est son histoire, son évolution, ses caractéristiques. Quelques éléments marquants : sa longueur entre Artiguemale et Toctoucau, deux centralités (une institutionnelle, l'autre géographique), sa

voie ferrée datant de 1841 avec pratiquement 3 gares (Bourg, Alouette, Gazinet), un quartier sur deux communes (Toctoucau), un campus majoritairement implantés, les hôpitaux du groupe sud, ses châteaux de ville, ses quartiers originaux (Casino, Frugés, les Castors...), ses villas de type arcachonnais (les "pessacaises", ses syndicats et comités de quartier...).

Les études, expositions, anniversaires, réalisés par les quartiers montrent à tous ces identités souvent à préserver, notamment dans les documents d'urbanisme

## **CONCLUSION**

Les syndicats et comités de quartier, associations généralistes sur une aire géographique donnée, sont des intermédiaires entre la ville et les habitants susceptibles de faire émerger un intérêt général local. A ce titre ils sont les interlocuteurs privilégiés de la ville comme acteurs essentiels de la démocratie participative.

La création des secteurs offre de nouvelles opportunités de coopération avec la ville qui a intérêt à s'appuyer sur l'expertise d'usage du territoire des syndicats et comités de quartier largement ouvert sur l'extérieur à travers leur Fédération.

Penser global, agir local, cette formule de Jacques Ellul est applicable à notre mode de fonctionnement à tous les échelons territoriaux.

On a réussi notre examen de passage de démocratie participative avec la nouvelle municipalité - la démocratie représentative - en faisant prévaloir un intérêt général local vs les intérêts individuels ou catégoriels : c'est grâce à nous collectivement, c'est grâce à vous et je vous en remercie.